

APPEL A PROJETS REGIONAL "C'EST MON PATRIMOINE !" 2024 : MODALITES DE CANDIDATURE (BRETAGNE)

C'est mon patrimoine ! est une opération d'éducation artistique et culturelle proposant des pratiques artistiques pour une découverte ludique du patrimoine

Par qui ? une structure culturelle patrimoniale et un partenaire éducatif ou social en lien avec un partenaire artistique

Pour qui ? un public d'enfants et d'adolescents (6/18 ans)

Quand ? Hors du temps scolaire

Comment ?

Basé sur l'intervention de professionnels artistiques et culturels, en partenariat avec ceux de l'enfance et de la jeunesse, *C'est mon patrimoine !* a comme principal objectif de permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les divers patrimoines, les lieux patrimoniaux et leurs collections grâce à des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles.

Pourquoi ?

En ville, à la campagne, au bord de l'eau..., les projets sont l'occasion d'enrichir ses connaissances, de développer sa fibre artistique et de s'interroger sur les patrimoines, les monuments et lieux historiques qui nourrissent l'enfance et l'imagination, à travers des rencontres et dans la bonne humeur.

La pratique de l'art sous toutes ses formes (vivant, plastique, multimédia...) est associée à l'histoire et à la magie des propositions patrimoniales. Les familles sont également de la fête grâce aux temps de restitution, partie intégrante des projets.

Vous veillerez à faire apparaître clairement dans votre dossier:

- le **descriptif complet du projet** : contexte dans lequel il s'inscrit, ses enjeux et ses objectifs.

Cette description commencera par un bref paragraphe exprimant vos intentions partagées sur le projet et le sens de l'engagement de chacun des partenaires : une structure jeunesse, une structure patrimoniale (monument, musée de France, site archéologique, archives...) et un partenaire artistique

- le **nom du ou des artistes ou professionnels de la culture** impliqués, avec un CV ou le descriptif de leur parcours professionnel,

- la **période d'activité** (vacances scolaires, périscolaire, extrascolaire),

- la **durée des activités et leur répartition** : nombre de jours et d'heures d'intervention artistique (**au moins 15 heures**),

- les **publics visés** (âges, adultes accompagnateurs (professionnels ou parents), enfants/jeunes en situation de handicap, sous main de justice, en situation de migration, habitants des quartiers prioritaires de la ville...)

- le **projet de restitution sur site** et ses dates prévisionnelles.

Dépôt des demandes de subvention:

Attention : les modalités de dépôt de subvention pour 2024 changent cette année. Ci-dessous le lien pour accéder au formulaire de demande de subvention :
https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-projet-fonctionnement_vie-culturelle-politiques-territoriales-2024

En cas de renouvellement de demande : joindre un compte rendu financier (document cerfa N°15059*01) et un bilan complet ou d'étape sur le projet soutenu en 2023.

Si le projet a été financé par la DREETS au titre de la politique de la Ville en 2023, le compte rendu financier sera à saisir directement sur DAUPHIN (à l'adresse suivante: <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>).

Un cerfa complété sera généré automatiquement à l'issue de votre saisie.